



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Je débute mon article enfin sur une note d'optimisme, notre association a retrouvé des « couleurs », nous avons rouvert au public le 25 mai, bien sûr nous recevons encore les consommateurs sur rendez-

vous et les précautions sanitaires sont toujours d'usage ainsi que le port du masque.

Cependant le nombre de vaccinations progressant régulièrement, nous devrions retrouver un rythme de vie plus normal dès le 9 juin.

L'activité de l'association tourne beaucoup autour des manifestations à organiser à l'occasion des 70 ans de notre Fédération. Une newsletter vous informera régulièrement et nous comptons sur votre présence dans les différents lieux, où nous nous produirons, en respectant les gestes barrières. Nous vous donnons rendez-vous au Grand Déj' de Dijon qui se déroulera cette année le 12 septembre dans les jardins du parc de la Toison d'Or.

Une nouvelle campagne Energie Moins Cher Ensemble est lancée. Les inscriptions sont prévues à partir du 14 Juin jusqu'au 20 Septembre. Les nouveautés de cette campagne ce sont des prix fixes sur 1 an (au lieu de 2 ans pour les lots classiques en raison des inconnues sur l'évolution du marché de l'électricité et de la tendance baissière du tarif réglementé du gaz) et une garantie d'origine 100 % française pour l'offre « petits producteurs ». Les détails de cette campagne vous sont donnés dans l'article de la page 2.

Continuez à prendre soin de vous et tous ensemble soyons solidaires !

Odette MAIREY

70 UFC **ans**
Que Choisir
le pouvoir d'agir!

SOMMAIRE

Vie associative

P. 2-3

- Nouvelle campagne Energie moins cher ensemble (EMCE)
- Adhésion sympathisant à 15 €

Enquête

P. 4

- Le vrai camembert c'est l'AOP

Echos (de) l'environnement

P. 5-6-7

- SDAGE et PGRI, consultation publique
- Charte d'épandage, contestation
- Le Varenne de l'eau

Infos pratiques

P. 8-9-10

- Liste des Circuits courts 2021

Remerciements

P. 11

Humour

P. 11

Nouvelle Campagne « Energie moins chère ensemble » (EMCE)

Vous êtes nombreux à nous interroger sur le lancement d'une éventuelle nouvelle campagne, celle-ci arrivant à son terme en novembre-décembre prochain.

La Fédération vous a entendus et nous avons le plaisir de vous donner ci-dessous les informations sur son déroulement qui comporte quelques nouveautés.

Comme la précédente, son calendrier est précis pour les différentes phases, à savoir :

- **Du 14 juin au 20 septembre :** lancement de la campagne grand public et ouverture des **inscriptions gratuites et sans engagement**, sur le site www.choisirensemble.fr, ou auprès de votre association locale, pour le gaz et l'électricité.

Parallèlement, **un cahier des charges** est adressé aux fournisseurs nationaux de gaz et d'électricité articulé autour de

3 volets : prix moindres, contrat sûr, accompagnement de la Fédération en cas de réclamations.

- **Le 21 septembre :** connaissance des offres lauréates (prix final par kWh), grâce aux enchères sur 3 lots : **gaz (prix fixes 1 an), électricité classique (prix fixes 1 an), électricité soutien aux petits producteurs (prix fixes 1 an).**

- *Pas de lot « offre duale », car ces offres ne garantissent pas le prix le plus intéressant sur chacune des énergies, et elles participent à la confusion des consommateurs sur la libéralisation de chacun des marchés et la possibilité de changer une seule énergie.*

- **À compter du 14 octobre : envoi des offres personnalisées :** chaque inscrit est libre, au vu de l'offre personnalisée qui lui est adressée, d'exprimer son souhait de souscrire ou non, au plus **tard le 31 décembre 2021.**



- Une participation aux frais d'organisation est demandée - indépendance oblige - aux seuls consommateurs souscripteurs.

Cette contribution est de 10 euros TTC, réduite à 5 euros TTC pour les abonnés et adhérents. En cas de souscription aux deux offres (gaz et électricité), la contribution est alors ramenée à 8 euros TTC par offre (5 euros TTC pour les adhérents ou abonnés le jour de leur inscription).

La campagne étant déjà lancée lorsque vous recevrez ce numéro de Voir et Savoir, vous trouverez des informations plus précises sur notre site.

Là encore nous comptons sur vous, nos adhérents, pour inciter vos amis, relations, connaissances à participer à cette nouvelle campagne et à cette occasion devenir adhérent **sympathisant**.

Pierre GUILLE





Vous êtes déjà adhérent(e) de notre association UFC-Que Choisir de Côte-d'Or, mais vos amis ou vos proches ne le sont pas encore... faites-leur connaître l'adhésion sympathisant à 15 €.

En cas de litige une participation forfaitaire de 15 € sera demandée.

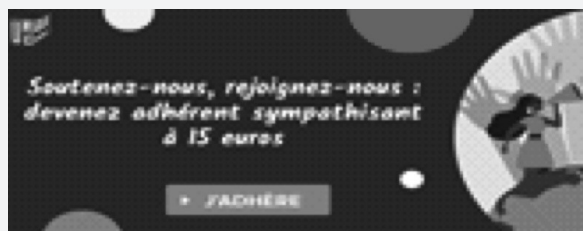
Être un consommateur éclairé et soutenir nos combats pour une consommation plus juste, plus sobre, plus responsable.

Contribuer au changement en participant à la construction de nos positions et de nos actions, tant locales que nationales.

S'unir pour faire pression sur les professionnels et influencer les décideurs publics.

La force d'une association tient à ses adhérents !

Notre indépendance et notre force c'est vous !



Alors nous avons besoin d'eux et de vous pour soutenir nos combats !

UFC-Que Choisir de Côte-d'Or

Tél : 03 80 43 84 56 - Adresse Postale : UFC-Que Choisir de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 DIJON

Courriel : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr - Site : <http://cotedor.ufcquechoisir.fr>

Facebook : UFC-Que-Choisir-de-Côte-d'Or - Twitter : @21_ufc

Membres du Bureau :

Présidente : Odette Mairey

Trésorière : Isabelle Faivre

Trésorier Adjoint : Régis Vergnes

Vice-Président : Joël Decluy

Secrétaire : Michèle Benoit-Lopez

Secrétaire Adjoint : Bernard Lafarge

Membres du Conseil d'Administration : Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Gérard Clémencin - Joël Decluy - Isabelle Faivre - Marie-Claire Fournier - Pierre Guille - Bernard Lafarge - Gérard Larché - Marcel Louvet - Odette Mairey - Michel Moreau - Régis Vergnes - Michèle Gerbeau - Jean-Claude Lovato

Service Administratif : Sophie Darmigny

Directeur de publication : Odette Mairey

Imprimeur : ICO - 17-19, rue des Corroyeurs - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 50 92 70

Crédit Photos : J. Mairey



Le vrai camembert c'est l'AOP !

Le camembert est un fromage dont l'origine remonte à la révolution française et qui tient son nom d'un village situé dans le département de l'Orne.

L'AOP « Camembert de Normandie » est réservée exclusivement aux fromages au lait cru (décret du 22/11/2013) et dispose d'un cahier des charges contraignant que suivent les petits producteurs normands défenseurs de l'AOP.

Néanmoins, certains camemberts qui ne peuvent prétendre à l'AOP portent des mentions d'origine qui entretiennent une certaine confusion... ou une confusion certaine ! C'est la raison pour laquelle toutes ces appellations sont aujourd'hui interdites et

auraient dû disparaître des rayons depuis le 1^{er} janvier dernier.

Du 29 janvier au 8 février, les enquêteurs de 88 AL, dont la nôtre, se sont déplacés en Grandes et Moyennes Surfaces pour y relever toutes les irrégularités quant à l'usage des termes confusants par les camemberts non-AOP. Le panel de GMS visitées reflète les parts de marché respectives des enseignes.

14 produits de camembert mentionnent une origine normande du lait ou de leur fabrication susceptible de tromper le consommateur : « Lait 100 % normand », « Lait collecté dans des fermes normandes », « Fabriqué en

Normandie », « Fabriqué dans l'Orne », « Camembert d'Isigny »...

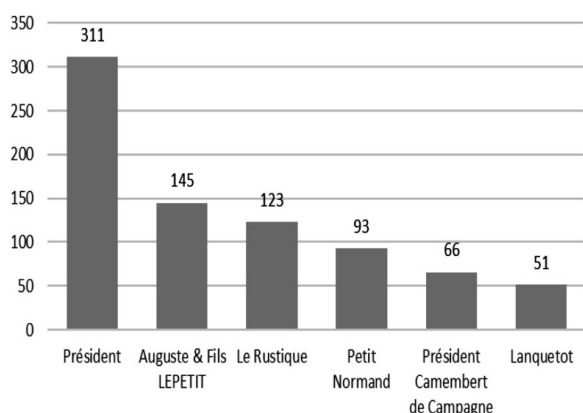
Certains produits portent un nom normand : « Le Fin Normand », « Petit Normand », « Le Bon Normand » par exemple.

Toutes ces indications sont prosrites par la DGCCRF. Il faut aussi noter la stratégie surprenante de certaines de ces marques qui commercialisent également des camemberts AOP.

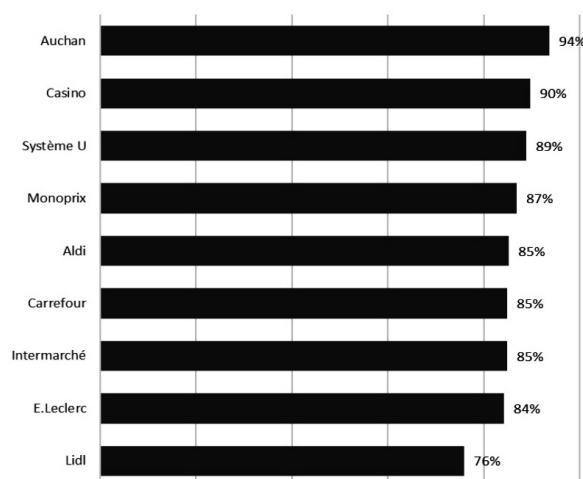
Le visuel de l'emballage, avec drapeau normand, est lui aussi suggestif.

Et que le fromage soit bio ou non, la mention « moulé à la louche » n'a pas valeur d'AOP.

Nombre de produits les plus relevés



Proportion de magasins commercialisant des camemberts non-AOP avec mention de la Normandie



En moyenne, 85% des GMS visitées proposent des camemberts non-AOP mentionnant une origine normande. Aucun nom de grande enseigne ne fait exception.

Nous devons donc, si nous souhaitons un camembert AOP, être vigilants et nous assurer de la présence du logo AOP qui, seul, est le gage de cette qualité de fabrication. En attendant le bon

vouloir des fabricants pour respecter la loi.

Michèle Benoit-Lopez
Coordonnatrice enquêtes



Donnez votre avis sur le SDAGE et sur le PGRI de votre bassin



Le principe « l'eau paie l'eau » est au cœur du fonctionnement des agences de l'eau. Pour financer les plans d'actions, visant à sauvegarder la qualité de l'eau mais aussi sa quantité, les utilisateurs paient une redevance

à l'agence. Les usagers peuvent exprimer leur avis sur une utilisation plus juste et efficace de cette redevance.

Une consultation publique a été lancée par les Agences de l'eau

sur chaque Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et son Programme de mesures (PDM), ainsi que sur chaque Plan de gestion des risques inondation (PGRI) des 3 grands bassins hydrographiques qui irriguent le département. Elle a lieu du **1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021**, avant leur adoption début 2022 et leur mise en œuvre de 2022 à 2027. Chaque comité de bassin publiera une synthèse des avis et observations recueillis et la manière dont il en a tenu compte.

Répondez à la consultation de votre lieu de résidence. Et au préalable, pour apprécier les progrès qualitatifs à faire, relisez l'état des lieux élaboré en 2019.

Seine-Normandie :

<http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/AESN_etat_lieux_janvier20.pdf

Rhône-Méditerranée :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-la-gestion-de-leau>

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/sierrm/files/content/2019-06/20190628-RAP>

Loire-Bretagne :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/donnez-son-avis---questionnaire.html>

https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/Donnees_validees_EDL2019

Les chartes encadrant l'épandage des pesticides près des habitations, « contraires à la Constitution »



Suite à une « question prioritaire de constitutionnalité » initiée par les associations de défense de l'environnement, jugeant les distances de retrait « totalement inefficaces », une décision d'invalidation des chartes d'engagement départementales a été rendue par le Conseil Constitutionnel le 19 mars dernier. Il a jugé « *contraires à l'article 7 de la Charte de l'environnement les modalités retenues par le législateur pour l'élaboration des chartes...* ». Reconnaisant un défaut de concertation sur une incidence directe et significative à la fois sur la biodiversité et sur la santé

publique, les dispositions de ces chartes (sous couvert desquelles la profession agricole entendait réduire encore les distances minimales) sont contestées pour avoir limité le droit de participation du public à leur élaboration (concertation avec les seuls représentants des habitants : *"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"*).

Par sa décision, le Conseil Constitutionnel a donc donné raison aux organisations qui, comme l'UFC-Que Choisir, exigent l'annulation des dispositions dérogatoires des chartes départementales, et à tout le moins de supprimer tout affichage sur les sites internet de ces documents permettant de penser qu'ils ont encore une quelconque valeur juridique. Un courrier a été adressé dans ce sens au préfet et au président de la chambre d'agriculture leur demandant d'appliquer la décision du Conseil Constitutionnel. Sans résultat à ce jour...





Un « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique »... avant l'été

Lancé ce 28 mai par le Ministre de l'agriculture, ce « Varenne » vise à réduire notre dépendance au changement climatique pour « reconquérir notre souveraineté alimentaire », mais surtout à faciliter le captage et l'utilisation des eaux de pluie par les agriculteurs, donc à « débloquer » les projets de retenues d'eau en gestation sur le territoire, sources de tensions régulières entre les associations environnementales et le monde agricole.

Rappelant toutefois que la politique de l'eau est de la compétence de la Ministre de la transition écologique, cette nouvelle initiative apparaît mal engagée, comme le dénonce Alain Bazot (son billet du 25/05) :

« Si les Assises de l'eau (du Ministère de l'environnement) n'ont débouché sur aucune avancée concrète, au moins l'UFC-Que Choisir s'était félicitée qu'elles ne sacralisent pas les bassines creusées pour permettre à seulement quelques agriculteurs irrigants privilégiés de continuer au cœur

de l'été d'arroser abondamment les cultures les plus gourmandes en eau et ainsi pérenniser, pour ne pas dire encourager, des choix de cultures aberrants... Sorties par la porte, le Ministre (de l'agriculture) entend les faire revenir par la fenêtre... de ce Varenne. Et il ne s'en cache pas : l'objectif premier de ce Varenne est de permettre la construction de retenues d'eau « sans que la concertation ne dure dix ans », en oubliant que celles-ci peuvent être dommageables pour l'environnement, mais aussi pour le portefeuille des consommateurs car ce sont eux qui paient cette gabegie via les redevances sur leurs factures d'eau et par leurs impôts ! La question est donc de savoir si ces derniers seront entendus dans le cadre de ce Varenne qui s'annonce sous de biens mauvais auspices... ».

Les associations de consommateurs dont UFC-Que Choisir sont invitées à participer aux groupes de travail de cette nouvelle concertation ministérielle (« qui

n'est pas un lieu de décision légitime en matière d'adaptation agricole sur les questions d'eau et de changement climatique » pour FNE).

Pour constituer un dossier sur cet enjeu, indiquez-nous s'il existe près de chez vous des projets de stockage à vocation agricole ou multi-usages, leur importance (surface, volume, coûts) et s'il est envisagé d'associer les usagers à l'élaboration du projet.

Rappel de nos derniers appels à témoignages (V&S n°177 - Mars 2021) :

Enquête « Chartes pesticides » (affichage mairie, dialogue local, dérives constatées).

Rénovation énergétique : démarches abusives, arnaques au téléphone, litiges de réalisation.

Rapports Prix Qualité des Services gestion des déchets 2019 ou 2020.

Gérard CLÉMENCIN
Réfèrent commission environnement





Alimentation Bio ou issue de production Locale... où s'approvisionner en 2021 en circuits courts en Côte-d'Or ?

AU MARCHÉ

Des producteurs locaux Bio sont présents sur de nombreux marchés en Côte-d'Or :

<https://marches-reguliers.pagesperso-orange.fr/21-marches-hebdomadaires-cote-d-or.html>

http://www.biobourgogne-vitrine.org/sur-un-marche-une-foire_m3.php

DANS LES MAGASINS DES PRODUCTEURS

MULTIFERM : depuis Mars 2007, magasin créé par 14 producteurs associés :

https://magasin-de-producteurs.fr/shop.php?id_shop=336

Rue de Bellefond 21380 Asnières-lès-Dijon Tél : 03 80 23 97 18

Auprès des producteurs « bio » listés sur le site :

http://www.biobourgogne-vitrine.org/magasins-points-vente-collectifs-producteurs_m4.php

LA CORBEILLE AUX SAVEURS :

2 A, rue Darcy - 21800 Chevigny-St-Sauveur - Tél : 03 80 46 04 05



AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION

Du réseau « Au Jardin de Cocagne » :

<http://www.reseaucocagne.asso.fr/ou-sont-les-jardins-de-cocagne/>

Association GREN :

http://www.biobourgogne-vitrine.org/association-gren--chantier-d-insertion_p511.php

55, rue du Viaduc - 21400 Sainte-Colombe-Sur-Seine

Tél : 03 80 91 06 48 - Mail : gren2@wanadoo.fr

Jardin Pré Vert Chantier d'insertion Pré Vert/Croix-Rouge Française :

Bd de la Croix St-Martin - 21800 Quetigny (15 points de dépôt sur Dijon)

Tél./Fax : 03 80 46 59 58 - Mail : prevert.quetigny@croix-rouge.fr

Groupeement d'achat associatif Court-Circuit 21 :

<http://courtcircuit21.org/notre-projet/>

Magasin collaboratif et participatif ouvert pour tous depuis Juin 2019 :

23, rue de la Justice - 21300 Chenôve - Tél. : 03 80 49 61 13



AUPRÈS D'UNE AMAP

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

<http://reseau-amap.org/amap-21.htm>,

<https://www.avenir-bio.fr/amap,cote-d-or,21.html>

Lieux de distribution (22) :

Arc-sur-Tille : AMAP « Les paniers de l'Oeil Ou'vert » (Sylvie LEMAIRE - 06 81 57 26 46).

Auxonne : AMAP « Les Paniers de Bonaparte » (Arlette YOT, Armel MARTIN - 06 09 47 41 02).

Beaune : « AMAPrimopanier » (Carole GUERLACH-DUVAL - 03 80 26 57 10).

Brétigny-les-Norges : AMAP « des Vanrennes » (Stéphan NEDELJKOVITCH - 03 80 23 39 74).

Charrey-sur-Saône : AMAP « les Paniers de la Vouge » ("La Chtiote Ferme du Gillot" - 13, route de Bonnencontre).

Dijon / Cinéma Eldorado : AMAP « du Pré Velot » (03 80 31 40 91) ; **Dijon** / Centre social Balzac « Les Paniers d'Honoré » <https://www.lespaniersdhonore.org/> ; **Dijon** / Ecole Dampierre : « Les Paniers de la Chouette » (Lionel MAYER - 06 24 46 56 56) ; **Dijon** / Centre social Bourroches : « Les Jardins de Virgile Bio » (Pierre LOPEZ - 03 80 45 33 73) ; **Dijon** / MJC Bourroches « Les légumes bio » (MAGNIER - 09 51 37 02 89) et AMAP « Arrosoir des saveurs » (MORANT - 06 52 92 94 40) ; **Dijon** / Salle des Chantalistes : « Les Paniers de Beauchêne » (Borlot Sondarva Sabrina - 06 31 75 42 87) ; **Dijon** / Centre social du Parc Rue Debussy : « Les paniers de la Colombière » ; **Dijon** / Latitude 21 « Les jardins de Capucine ».

Genlis / Salle Prieur : AMAP « des Equinoxes » (Françoise VOISIN - 03 80 10 23 81).

Marsannay-la-Côte / local Associations : AMAP « Marsa-bio ».

Montbard : « Comptoir de l'AMAP » (Clotilde CHEVREAU - 09 54 94 91 36). Plombières AMAP « de Plombières » (J.-C. CHEVAL - 03 80 41 83 50).

Pouilly-en-Auxois / Centre social : « Le Panier Pollien » (Marjorie FAIVRET - 06 61 99 71 69).

Saint-Seine-L'Abbaye : AMAP « Les Papilles de l'Abbaye » (Véronique GUITTON - 06 80 85 51 73).

Santenay : « Du Bio pour être Santenay're !! » (Thibaut IBACH - 03 80 22 91 44).

Sombernon / Salle polyvalente : « AMAPPI » (06 51 79 59 29).

Velars-sur-Ouche : « Les paniers de la Vallée » / Salle polyvalente (Odile PLANTAMP Odile - 06 86 78 52 89).



Infos pratiques (suite)



SUR PLACE À LA FERME

Vente directe à la ferme dans le réseau « Bienvenue à la ferme » :

<https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/recherche/produits-fermiers/2651>

Vente directe à la ferme bio dans le réseau « Biobourgogne » 40 producteurs :

http://www.biobourgogne-vitrine.org/chez-le-producteur-a-la-ferme-ou-au-domaine_mld1.php

SUR INTERNET et en DRIVE

Réseau BioBourgogne 17 producteurs Bio :

http://www.biobourgogne-vitrine.org/par-internet-correspondance_m6.php

La Ruche Qui Dit Oui 11 ruches en C-O :

<https://locavor.fr/annuaire-drive-de-produits-locaux-en-circuit-court?q=Dijon-21000>

Drive fermier Côte-d'Or 38 producteurs : *

<http://www.drive-fermier.fr/21/>
3, rue Léon Delessard - 21000 DIJON
Tél 07 85 76 13 52

«De la Terre à l'Assiette »:

Groupe de 8 producteurs Bio livrant des paniers (plus de 70 sites) :

<https://www.de-la-terre-a-lassiette.fr/>
1, rue du Limousin - 21130 Auxonne
Tél. 06 83 5 5 41 42

Drive de la grande distribution :

<http://www.courses-drive.com/dpt/21.htm>

Site listant 629 producteurs en vente directe (y c. viticulture) :

<https://www.acheteralasource.com/producteurs-en-france/all/departement/21/page/1>

DANS LA GRANDE DISTRIBUTION et LES BOUTIQUES SPÉCIALISÉES

Plusieurs **enseignes de la grande distribution** vendent des produits en circuits courts et issus de l'agriculture biologique locale (Vérifier le lieu de production sur les étiquettes) :

Auchan, Carrefour (« Reflets de France », « Carrefour BIO », « Filière Qualité Carrefour »), « Les Comptoirs de la Bio », « Intermarché (gamme Bio des Mousquetaires) », E.Leclerc Bio (« Les Alliances Locales », « Biovillages ») ; Magasins U (« U de Bourgogne », « U Bio »), Casino (« Le meilleur d'ici », « Casino Ça Vient d'Ici », « Casino Bio »).

Magasins spécialisés :

Ahuy : « Terres Bio » (Biocoop), « Les Comptoirs de la Bio ».
Arnay-le-Duc : « L'épicerie d'Arnay ». **Beaune** : « L'Odyssée Bio », « Frais d'Ici », « La Vie Claire ». **Arconcey** : « Cistelle Nature ». **Chenôve** : « La Vie Saine ». **Chevigny-St-Sauveur** : « Corbeille aux Saveurs ». **Dijon** : « La Vie Saine », « Artisans du Monde », « La Vie Claire », « Miss Terre Verte », « Epicerie Locavore des Bourroches ». **Fleurey/Ouche** : « Le local ». **Fontaine-les-Dijon** : « Leclerc Bio ». **Montbard** : « Bio n'être ». **Nuits-Saint-Georges** : « Fruirouge&Cie ». **Quetigny** : « L'Eau Vive », « La Vie Saine ». **Saulieu et Semur-en-Auxois** : « Au Coin Bio ». Jardineries (rayon Produit du terroir et Fait maison) : « Gamm Vert », « Botanic ».

DISTRIBUTEURS PRIVES

Entreprises de distribution de paniers en circuit court :

PometChou, 2, rue de la Petite Fin - 21121 Fontaine-lès-Dijon - Tél : 03 80 56 34 60



Remerciements

Merci

M.P.O. à Dijon

Je tiens à remercier très sincèrement UFC-Que Choisir pour son appui efficace dans le conflit qui m'opposait à une société de vente de pompes à chaleur.

Lors d'un démarchage, j'ai signé des documents qui m'engageaient dans une certaine mesure, pensant qu'il s'agissait d'une simple pré-étude.

UFC-Que Choisir m'a indiqué très rapidement la conduite à tenir, m'a accompagné par l'envoi de

recommandés et par un suivi régulier et rassurant.

C'est très agréable de se sentir épaulé par des spécialistes dans une situation où les enjeux financiers sont très importants.

M^{me} Y. V. à Dijon

Tous mes remerciements et félicitations pour l'aboutissement de ma bataille avec ANTARGAZ qui a traîné des pieds pour retirer sa cuve à gaz.

La demande date de Juin 2020.

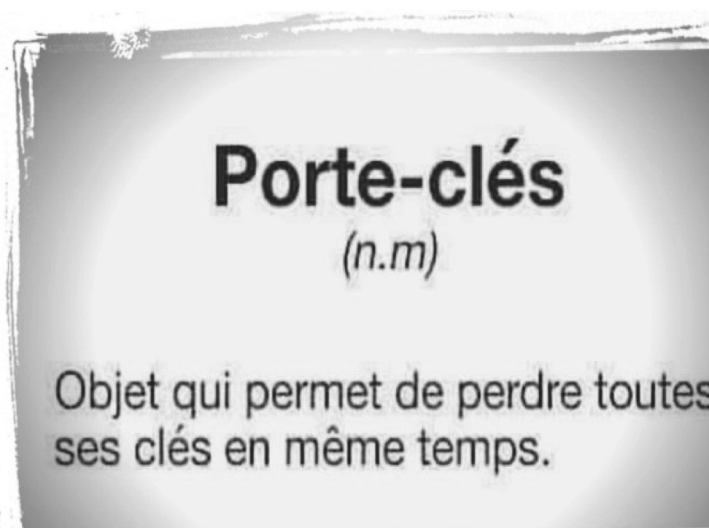
Heureusement qu'il y a des personnes comme vous pour faire aboutir certains litiges.



Humour



Photo très rare d'une espèce en voie de disparition



NOS PERMANENCES au 1^{er} janvier 2021

DIJON - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 Dijon Cedex - Tél. 03 80 43 84 56.

Accueil secrétariat : du lundi au jeudi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.

Le vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30.

Le samedi 10 h - 12 h 30.

Permanences litiges :

Elles sont tenues selon les domaines de 9 h à 12 h du mardi au vendredi matin inclus, le samedi de 10 h à 12 h 30, le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

LUNDI après-midi : Divers sauf domaines spécialisés, accès internet et téléphonie, construction et aménagement immobiliers.

Banques, crédits, placements, énergies

MARDI matin : Internet + divers.

MERCREDI après-midi : Construction et aménagement immobiliers.

JEUDI matin : Logements sociaux.

VENDREDI matin : Divers + internet.

SAMEDI : Divers - Automobiles.

BEAUNE - le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vérotes.

MONTBARD - les 2 premiers mercredis du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

SEMUR-EN-AUXOIS - le 3^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel avenue du mail.

Les dossiers relatifs à des problèmes de Santé ou d'Environnement sont suivis par courrier, courriel et si nécessaire sur rendez-vous.

***Jusqu'à nouvel ordre les consommateurs seront reçus sur rendez-vous.**

N'hésitez pas à nous appeler au 03 80 43 84 56

VOIR & SAVOIR

UFC - QUE CHOISIR de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14

21000 DIJON cedex

contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

**Déposé le 30-06-21 à distribuer
avant le 06-07-21**

Pensez à renouveler votre adhésion

*Vérifiez la date limite de validation
sur l'étiquette*

TALANT PDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

BULLETIN D'ADHÉSION

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer ☐ - ré-adhérer ☐

- ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 36,00 €
- RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 32,00 €
- COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de 36,00 €
- ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an 4 numéros) 6,00 €
- ADHÉSION (simple sans abonnement) 30,00 €
- RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement) 26,00 €
- En cas de litige frais de participation 9,00 €

Nom Prénom

Profession Tél.

Adresse

E-mail

Pour tout don (hors cotisation), nous vous enverrons un reçu fiscal correspondant au montant de la donation pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.